



- Label Excellence CST -  
Commission Supérieure Technique de l'Image et du Son

## Critères d'obtention du Label

Le Label excellence doit distinguer les salles qui, par l'exigence de leurs équipements et de leurs aménagements, proposent au public, la garantie d'un spectacle de la plus grande qualité possible.

Les exigences du Label sont supérieures aux normes qualitatives françaises telles qu'elles sont rédigées par l'AFNOR.

L'obtention du Label repose sur l'attribution d'un nombre de points récompensant la qualité. Ces points sont distribués dans 2 catégories principales comme décrites ci dessous.

### **Caractéristiques dimensionnelles – Confort du spectateur :**

1. Confort de vision de l'écran pour l'ensemble des spectateurs (pour un maximum de 90 points) ;
2. Critères d'évaluation de l'écran de projection (pour un maximum de 25 points) ;
3. Positionnement du projecteur (pour un maximum de 40 points) ;
4. Accessibilité PMR (personne à mobilité réduite) et sensoriel (pour un maximum de 40 points) ;
5. Aménagement : sources de lumière parasite, teintes des décorations, conditionnement d'air (pour un maximum de 25 points).

### **Caractéristiques techniques – Conditions de projection des images et de reproduction des sons :**

6. Conditions de projection des images (pour un maximum de 130 points) ;
7. Conditions de reproduction des sons (pour un maximum de 85 points) ;
8. Traitement acoustique – Isolation acoustique (pour un maximum de 60 points) ;
9. Contrat de maintenance – Entretien des équipements (pour un maximum de 60 points) ;

Le maximum de points atteignables pour l'ensemble des critères est donc de **555**, soit **220** points pour la structure de la salle (Confort du spectateur) et **335** pour la qualité de l'image et du son (Condition de projection des images et de reproduction des sons).

### **Il faut au minimum 350 points pour valider l'obtention du Label.**

Il est également impératif que la salle n'ai **aucune mention éliminatoire dite "Hors Label"**.

Pour tous renseignements complémentaires sur les attributions de points et les modes opératoires de mesures veuillez contacter [label@cst.fr](mailto:label@cst.fr)